

Le PLU - modification simplifiée de 2015

La commune a décidé, en juin 2015, d'engager une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.

Après la présentation et l'analyse de la procédure de mise à disposition du public et des avis des personnes publiques associées, le Conseil Municipal a approuvé le 18 décembre 2015 le bilan de cette procédure ainsi que la modification simplifiée du PLU.

Cette modification avait pour but:

- d'ajuster certains aspects du règlement et de ses annexes aux évolutions législatives récentes, notamment aux dispositions de la loi ALUR,
- de rectifier quelques préconisations réglementaires qui s'avèrent mal adaptées
- de réactualiser les articles de code de l'urbanisme cités.

Ces ajustements réglementaires permettent une identification du tissu urbain existant en augmentant de façon maîtrisée le gabarit des habitations, tout en préservant la composition urbaine existante, les jardins qui favorisent la rétention des eaux de pluie à la parcelle, la biodiversité, la nature en cœur de tissu bâti, les continuités écologiques, la qualité du cadre de vie et des paysages et le développement durable de la commune.

Liens utiles

[Le PLU de Boisemont](#)

[Documents du PLU - modification simplifiée 2015](#)

[Liste des arbres remarquables](#)